

DEPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE TROYES IV



VILLE DE  
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS



JMV/LAP/YD

-----

ORGANISATION  
MUNICIPALE

-----

ARRETE PORTANT  
DELEGATION DE  
FONCTIONS  
ACCORDEE  
A MONSIEUR  
JEREMY ZWALD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2 du Conseil municipal du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n° 3 et n° 4 du 25 mai 2020 respectivement relatives à la fixation du nombre des Adjointes au Maire et à l'élection des Adjointes au Maire ;

**Considérant** que pour une gestion optimale des affaires communales et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire et justifié qu'une délégation de fonctions soit donnée par le Maire aux Adjointes et aux Conseillers ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Outre ses fonctions définies aux articles L.2122-31 et L.2122-32 du code général des collectivités territoriales lui confiant respectivement les qualités d'Officier de Police Judiciaire et d'Officier d'Etat Civil, **Monsieur Jérémy ZWALD, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme Projets**, est délégué pour suivre, contrôler et valider toute décision relative aux affaires dans les domaines suivants :

**A- Urbanisme :**

- Application du PLU, PPRI, PDU, PLH, PCS
- Révision du PLU
- Gros travaux des bâtiments communaux et voiries
- Gestion du cimetière
- Liens avec les commerçants, PME, Artisans
- Relations avec les administrés sur l'urbanisme et la voirie
- Gestion du bruit et des nuisances sonores
- Gestion de la pollution
- Règlement de publicité

**B- Voiries :**

- Gestion des voiries et réseaux
- Rénovation de 6 km de voiries
- Développement des voix douces
- Entretien pluriannuel des voiries et réseaux
- Règlement de voirie

**C- Projets :**

- Gestion des projets structurants, structurels de la commune
- Finaliser le cœur de vie

**Article 2 :** Pour l'exercice de cette délégation, **Monsieur Jérémy ZWALD**, Adjoint au Maire, fera appel en tant que de besoin aux services municipaux, lesquels sont placés sous l'autorité du Maire ou du Directeur général des services par délégation.

**Article 3 :** Cette délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire qui n'est pas dessaisi de ses pouvoirs et peut intervenir à tout moment dans les affaires déléguées.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, une copie du présent arrêté sera remise à **Monsieur Jérémy ZWALD**, Adjoint au Maire, pour lui servir de titre dans l'exercice de ses fonctions dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département de l'Aube et autre trésorier municipal.

Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART  
2020.05.26 16:47:09 +0200  
Ref:20200526\_095002\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire